

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors d'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **25 juin 2024 à 9h30**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble projeté situé sur le lot suivant :

lot 5 549 763 du cadastre du Québec (rue Cazalais)

Cette dérogation mineure autoriserait :

- une distance en mètres inférieure à la distance en mètres minimale prescrite entre le mur arrière d'un bâtiment et la limite arrière du lot, soit de 2,44 mètres,

et ce, malgré l'article 85 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : urbanisme-sud-ouest@montreal.ca

Fait à Montréal, le 7 juin 2024.

Le secrétaire d'arrondissement substitut,
Daphné Claude